

Le 9 avril 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**LUTTE CONTRE LE COVID-19**

**Le Conseil départemental met  
plus de 330 000 masques à disposition  
des professionnels en première ligne**

**Les livraisons étaient attendues avec impatience. Dans un contexte de pénurie mondiale, le Conseil départemental a pris l'initiative, dès que les importations ont été autorisées, de commander 500 000 masques dans le cadre d'un groupement d'achat régional. La collectivité vient de se faire livrer les deux tiers de cette commande, soit 332 000 unités. Le complément doit arriver dans les tout prochains jours. Ces masques sont indispensables pour protéger les professionnels en première ligne dans la lutte contre le Covid-19. Leur répartition s'est faite en concertation avec la Préfète de Lot-et-Garonne et la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS), au regard des priorités identifiées sur le terrain.**

Le fait d'avoir réagi très vite et de manière groupée avec les autres Départements et la Région de Nouvelle-Aquitaine a sans aucun doute joué en faveur du Conseil départemental de Lot-et-Garonne. Le marché mondial des masques reste en effet extrêmement tendu. L'actualité des derniers jours a montré que la Chine est devenue une jungle où tous les coups sont permis : vente de lots périmés ou ne respectant aucune norme, détournement de commandes, course à l'aéroport... Tant et si bien que l'Etat lui-même ne parvient pas à faire entrer des stocks suffisants sur le territoire national pour fournir les publics qu'il s'est lui-même engagé à doter (arrêté du 16 mars 2020), notamment les hôpitaux et EHPAD, les professionnels de santé libéraux et les services d'aide à domicile.

C'est pour cela que la Présidente du Département, Sophie Borderie, a réaffirmé très clairement ces derniers jours son refus d'opposer des professionnels de santé ou des intervenants médico-sociaux entre eux. Elle a ainsi travaillé avec Mme la Préfète et l'ARS, de façon constructive, à une répartition juste et équilibrée des masques achetés par le Conseil départemental.

Ces masques couvriront donc une partie des besoins des professionnels devant en principe être dotés sur stock national, à savoir les hôpitaux et Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les professionnels de santé libéraux, et les services d'aide à domicile que le Département accompagne depuis le début de la crise sanitaire.

Ils couvriront aussi, pour les jours à venir, les besoins des personnels médico-sociaux, qu'il s'agisse des agents départementaux ou des professionnels intervenant pour le compte de la collectivité au titre des structures agréées, à savoir les établissements accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap, les accueillants familiaux, les établissements et services de l'enfance, y compris les assistants familiaux et les assistants maternels.

Enfin, 100 000 masques chirurgicaux seront destinés aux communes et intercommunalités qui avaient répondu à la proposition du Département de s'associer à la commande régionale, afin de doter leurs personnels accomplissant des missions de service public essentielles (transports, collecte des ordures ménagères, police municipale, etc.) et de faire face aux besoins de proximité.

Dans ce contexte particulièrement difficile pour toutes celles et tous ceux qui sont en première ligne, qui prennent chaque jour des risques ou craignent pour les personnes qui leur sont confiées, le Conseil départemental reste pleinement mobilisé et continuera de tout tenter pour faire œuvre utile dans ce combat.